

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Christian DUGUÉ

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 7

Présents : 5

Excusés : 2

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

20/03/2025

Date d'affichage

20/03/2025

publication du :

00/00/2025

Etaient présents :

Mme BONARDOT Françoise, M. DUGUÉ Christian, Mme DYON Pascale, Mme KELLER Geneviève, Mme. DEGIOANNI Justine

Procurator(s) : M. DEGIOANNI Léopold (pouvoir à J. DEGIOANNI)

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusés : , M. DEGIOANNI Léopold, Mme HORBATIUK Marie

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme BONARDOT Françoise

ZAENR

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

M le Maire rappelle :

- que les zones d'accélération ont été définies par délibération du conseil municipal le 24 novembre 2023 et transmises au référent préfectoral unique à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, puis au Comité Régional de l'Energie (CRE) le 7 novembre 2023.

- que le comité régional de l'énergie du 22 novembre 2024 fait le constat d'un bilan d'étape de définition des ZAER encourageant à l'issue de la 1ère vague et demande aux référents préfectoraux uniques départementaux de solliciter les communes et leurs intercommunalités afin d'engager une seconde vague de définition de zones complémentaires le cas échéant.

Où l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- **VALIDE** la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune, pour arrêter la cartographie, telle qu'exposée dans la présente délibération,

- **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à Mme la Secrétaire générale de la préfecture, référente préfectoral unique à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Saône-et-Loire en vue de son arrêté définitif.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à MONTCEAUX-RAGNY

La secrétaire de séance,
Françoise BONARDOT

Le Maire,
Christian DUGUÉ

